



**VOUS
SOUHAITEZ
PRÉSENTER
VOTRE
CANDIDATURE ?**

Surfez sur

www.lacsc.be/elections-sociales-enseignement

Nous vous contacterons le plus rapidement possible.



**VOUS AVEZ
D'AUTRES
QUESTIONS?**

Adressez-vous
à la délégation syndicale CSC-E
présente dans votre établissement.

A défaut,
Consultez le site

www.lacsc.be/elections-sociales-enseignement

ou contactez le secrétariat régional CSC-E dont
dépend votre établissement.

www.lacsc.be/secretariat-csce



**SOYEZ LE
PORTE-PAROLE**

**DE VOS
COLLÈGUES**



**ÉLECTIONS
SOCIALES
2024**



**Présentez-vous
comme candidat-e !**

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR ÊTRE CANDIDAT·E ?

Vous devez être membre de la CSC en ordre de cotisation et adhérer à la charte de nos valeurs.

Les mandataires au Conseil d'entreprise et au Comité pour la prévention et la protection du travail doivent s'exprimer et mener leurs activités syndicales librement, sans quoi ils ne peuvent pas jouer leur rôle de porte-parole du personnel.

De plus le mandat porte sur quatre ans.

C'est pourquoi en tant que membre du personnel de l'enseignement, **vous devez être engagé·e à titre définitif pour au moins une partie de votre charge.**

**La concertation sociale
fait la différence !**

ÉLECTIONS SOCIALES

13-26 mai 2024

Les élections sociales sont organisées dans les entreprises du secteur privé mais également dans les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre qui comptent 50 travailleurs ou plus.

Les élections sociales auront lieu du 13 au 26 mai 2024 pour désigner le comité de prévention et de protection au travail (CPPT). À partir de 100 travailleurs, un conseil d'entreprise (CE) sera également mis en place. Les élu·e·s siégeront pour les quatre années à venir.

Comment faire la différence sur mon lieu de travail?

Vous écoutez les questions et les plaintes de vos collègues, et vous les défendez au sein de l'organe de concertation. Vous relayez les informations partagées et décisions prises auprès de vos collègues. Mais vous faites aussi plus que ça : vous vous battez pour un lieu de travail plus sûr, de meilleures conditions de travail, moins de stress, et un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

**Vous ne serez
ni seul·e, ni désarmé·e !**

En suis-je capable?

Nous n'en doutons pas. Un grand sens de la justice, une oreille attentive, une envie d'apprendre et du bon sens suffisent amplement. De plus, chaque candidat CSC peut compter sur la formation et le soutien de la CSC.

Aurai-je vraiment le temps de m'en occuper?

Bien sûr, le travail de délégué nécessite un peu de temps, mais la plupart des réunions et des formations se déroulent pendant les heures de travail.

Pour le personnel enseignant, la charge de travail (dans les composantes : travail pour la classe, SEE, travail collaboratif) sera réduite à concurrence de la durée des séances des réunions du CE /CPPT.

Qu'est-ce qu'un syndicat?

Un syndicat est une organisation qui unit les travailleurs. Nous sommes la CSC, le plus grand syndicat de Belgique avec 1,5 million de membres. Plus il y a de membres, plus nous pouvons changer les choses. C'est d'ailleurs ce que nous faisons dans les entreprises, dans les établissements de soins de santé, et dans les écoles.

Dans beaucoup d'organisations, le syndicat est déjà présent, mais ce n'est malheureusement pas le cas partout. Dans les deux cas, nous sommes toujours à la recherche de nouvelles personnes. En effet, tous les quatre ans, de nouveaux représentants syndicaux sont élus dans le cadre des élections sociales.



Notre Force, c'est Vous !

